

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30/11/2019

Date de la convocation : Mardi 26 novembre 2019

Date d'affichage : 26 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : **19**

Nombre de membres présents : **15**

Nombre de suffrages exprimés : **18**

Membres du Conseil Municipal :

Gérard LESCIEUX - Jacques BLEJA - Odile CAILLIAU - Pascal DEBRUYNE - Laëtitia DEFEVER
Bernadette DELOBELLE - Ludovic FONTAINE - Bruno FOULON - Bernard LAMS - Jean-Marc LUTIC
Patricia RIZZO - Fabienne SENICOURT - Martine VANDEWALLE - Jean-Pierre VERCRUYSSSE
Caroline ZAITZEV-LAURENS - Monsieur G. DUBOIS : Secrétaire général de mairie

Absents :

- Brigitte BODDAERT (pouvoir à Martine VANDEWALLE)
- Christiane DEPREY (pouvoir à Mr le Maire)
- Sylvie LANDSWEERDT (pouvoir à Bernadette DELOBELLE)
- Yann BERNERY

Désignation du secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFEVER

Membres du Conseil Municipal Enfants : Tom BASTAERT - Alyssa DECONINCK - Jonathan DEFEVER - Maël DERACHE - Syrielle LAVIEVILLE - Nolan LECAILLE - Titouan LESCIEUX - Clara MARQUILLIE - Lili PETIT - Gwendoline RAULIN - Gwladys RAULIN - Julien VASSEUR.

Monsieur Bruno FOULON demande que l'assemblée observe une minute de silence en mémoire de nos soldats tombés au MALI

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 15/10/2019 (transmis le 07/11/ 2019)

❖ Monsieur Jean-Pierre VERCRUYSSSE, conseiller municipal a souhaité apporter 2 précisions, indiquant que le compte-rendu délivré était incomplet. En effet, concernant la réalisation du parking route de BERGUES à proximité de la zone de loisirs, il avait émis le souhait que l'on dénomme ce parking : « Parking de la zone de loisirs du Pont Tournant »

D'autre part, il tient à préciser les propos de Monsieur Yann BERNERY, conseiller municipal, qui lors du tour de table indiquait que : « les échecs du mandat étaient l'affaire de tous », il précise que les échecs du mandat est l'affaire de tous les membres de l'équipe majoritaire.

Monsieur Bernard LAMS, conseiller municipal, fait remarquer que certains échanges ne sont pas repris et que de ce fait le compte-rendu est incomplet.

Monsieur Le Maire indique qu'il est impossible d'écrire mot pour mot et de façon manuscrite tous les échanges. A l'avenir il faudra la mise en place d'un enregistrement des débats, confirmant ainsi les propos de madame Patricia RIZZO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 15 octobre 2019 par 13 voix pour et 5 voix contre (messieurs VERCRUYSSSE JP, LAMS B, FONTAINE L, LUTIC JM, FOULON B)

2) Signature du registre des délibérations 2019-52 à 2019-75 :

- 2019-52 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 04 juin 2019.
- 2019-53 : DM n°1 Dotation aux investissements et Provisions
- 2019-54 : DM n°2 Divers virements de crédits
- 2019-55 : DM n°3 Divers virements de crédits
- 2019-56 : DM n°4 Divers virements de crédits
- 2019-57 : Indemnité de conseil au comptable du trésor
- 2019-58 : Motion en faveur du maintien des trésoreries
- 2019-59 : Offre de paiement en ligne PAYFIP
- 2019-60 : Convention avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV)
- 2019-61 : Création d'un poste permanent d'adjoint technique Territorial à temps complet.
- 2019-62 : Création d'un poste permanent d'adjoint technique Territorial à TNC (20 h / semaine).
- 2019-63 : Appel à projets SIECF « Du Solaire en Flandre » Programme 2019.
- 2019-64 : CCHF : Actes administratifs, PLUI et Projets de territoire
- 2019-65 : Adhésions au SIDEN-SIAN
- 2019-66 : SIECF, SDIS et CdG59 : Actes administratifs et bilan d'activité
- 2019-67 : Arrêt de projet du plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCHF
- 2019-68 : Acquisition d'un terrain propriété du département du Nord
- 2019-69 : Circuit de promenades pédestres « PAPI » et Réseau cyclable « points nœuds »
- 2019-70 : Demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle (sécheresse).
- 2019-71 : Enquête Publique : Exploitation par la société SOGETRA d'un entrepôt de stockage
- 2019-72 : Dépose de supports d'EP, Plainte et analyse des eaux usées rejetées dans un fossé
- 2019-73 : Convention relative à la création de places de stationnement,
- 2019-74 : Subventions aux associations.
- 2019-75 : Questions et informations diverses

3) Accueil du Conseil Municipal Enfants :

Election du Maire et du Maire-Adjoint :

- Candidats pour l'élection du Maire et du Maire-Adjoint : - Bastaert Tom - Lavieville Syrielle
- Lecaille Nolan - Mucciante-Ziélinski Timothée - Raulin Gwendoline

Résultats :

Maire du Conseil Municipal des Enfants : Laviéville Syrielle

Maire-Adjointe : Raulin Gwendoline

- Proposition de revoir les statuts pour permettre à tous les membres du Conseil Municipal des Enfants de participer à l'élection du Maire et du Maire-adjoint.

4) Demandes à la municipalité et projets :

Pour le village :

- **Fête de Noël : demande d'illuminations à la salle polyvalente et à la SMA**

❖ *En cours d'installation à la SMA. Concernant la salle polyvalente, le projet sera étudié en commission des finances afin de l'inscrire au budget 2020*

- Remise en bon état du terrain de tennis

❖ *Pour l'instant aucune intervention ne se fera sur ce terrain, car nous avons le projet de le déplacer vers l'espace sportif. Ce projet sera débattu lors de la prochaine mandature.*

- Place de parking PMR sur la place du village avec panneau signalétique

❖ *La place existait mais elle a été effacée pour respecter la réglementation par rapport au passage piéton qui a été rajouté. Mr le Maire souhaite revoir l'interprétation de cette réglementation. Nous sommes sur un parking et non sur une voie de circulation. Mr JP VERCRUYSSSE propose de réunir la commission travaux pour travailler sur le dossier. Mr B FOULON précise qu'il y a plus de place qu'avant malgré les 2 bornes IRVE*

- Mettre en place un accès pour l'espace vert des SEDAF

❖ *Monsieur JP VERCRUYSSSE intervient en tant que porte-parole des habitants du lotissement dit « SEDAF » dont il fait lecture de la lettre ouverte ainsi signée. (Voir le courrier en annexe 1)*

❖ *Monsieur le Maire précise qu'il avait été envisagé de vendre ce terrain pour financer la rénovation de l'éclairage public sur toute la commune. Aucune décision n'a été prise. Le dossier reste au stade de la réflexion. Il n'a jamais été évoqué la construction d'EPAD ou autre immeuble social Certains riverains sont favorables à l'urbanisation de cet espace. Cette parcelle entretenue par la commune a aussi fait l'objet d'incivilités récurrentes signalées par des habitants. Deux propositions d'achat pour l'espace vert avenue des hameaux sont parvenues en mairie. L'une d'un habitant de HOYMILLE et l'autre d'un riverain de l'avenue des hameaux.*

❖ *Jonathan DEFEVER (CME) intervient pour signaler que des enfants passent sous la clôture d'un riverain pour accéder à l'espace vert*

❖ *Monsieur B FOULON craint une récurrence des incivilités si une ouverture de la clôture est réalisée. A l'époque les services de la gendarmerie approuvaient la fermeture de l'espace.*

❖ *Monsieur JP VERCRUYSSSE propose une réunion avec les riverains et les élus*

- Protection de l'environnement : financement de panneaux avec des pictogrammes réalisés par nous-mêmes pour sensibiliser les Biernois sur la pollution avec les mégots de cigarettes et les crottes de chiens non ramassées

❖ *Excellente initiative à mettre en œuvre*

Pour l'école :

- faire intervenir des professionnels de santé pour sensibiliser les élèves (Programme VIF), apprendre les gestes de premiers secours,

❖ *Excellente initiative à mettre en œuvre*

- faire intervenir la gendarmerie pour présenter les dangers de l'utilisation d'internet.

❖ *Monsieur le Maire va contacter le gendarme référent pour organiser des actions préventives*

- Installation d'une fontaine et mise en place de gobelets réutilisables

- Mettre en place un marquage au sol : terrain de football et buts

❖ *Monsieur le Maire n'est pas favorable aux projets mais accepte le débat en conseil d'école.*

- Installer des bancs dans la cour

❖ *Sujet plusieurs fois abordé et non retenu par la majorité des élus. Nous pouvons peut-être imaginer un banc autour de l'arbre de la cour ?*

❖ *Monsieur B FOULON interpelle les élus pour la prise en compte de la sécurité des enfants.*

Projets 2019/2020 :

- Environnement : Poursuite de l'opération « Village propre » en mars prochain. (5 et 6)

- Programme VIF : L'activité tennis en partenariat avec le club de Bergues sera renouvelée cette année. Il reste à bloquer une date rapidement pour le mois de juin et déterminer la classe qui participera. (Tom et Nolan vont rencontrer M.Denys et M.Morote)

- Le sondage à l'école sur les activités physiques pratiquées par les élèves a été effectué durant les congés de la Toussaint. Une réunion sera programmée rapidement pour analyser les questionnaires. Proposition du samedi 7 décembre de 10h30 à 12h (encadrement par Odile Cailliau et Alphonse Morote)

- Odile et Clara vont rencontrer M.Vanhersel, le président du Ping Pong Club Biernois pour organiser une initiation auprès des élèves de l'école.

- Parcours pédagogique de randonnée « Les pieds de coteaux » de 7 km sur le territoire de Bierne Socx et Bergues : projet sur la gestion des eaux avec 7 balises QR code implantées le long du parcours : le Conseil Municipal des Enfants s'impliquera dans ce projet.

Projet artistique

- Monsieur le Maire propose aux enfants de participer à la rénovation d'un transformateur électrique rue de la Plaine en proposant à Enedis porteur du projet une œuvre artistique. Mme MOROTE a accepté de prendre en charge ce beau projet et d'accompagner les enfants.

- Projet avec une association et participation au marché de Noël 2019, tenue d'un stand commun avec L'AAPE.

Les enfants quittent la séance à 11H00

❖ Monsieur JP VERCRUYSSSE intervient à nouveau et s'étonne que les problèmes de l'école ne soient pas inscrits à l'ordre du jour. Il procède à la lecture d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur BOGAERT (**Voir le courrier en annexe 2**). Il demande que la commission éducation se réunisse pour régler ce problème, car c'est inquiétant. L'école est le poumon du village. Il précise également que les propos lus dans ce courrier ne sont pas les siens. Il remet les courriers à la secrétaire de séance.

❖ Monsieur le Maire prend acte de cette lecture.

5) Affaires Financières :

- Notifications de subventions accordées.

❖ SIECF : Dans le cadre de la Maîtrise de la Demande en Energie (MDE), une aide est attribuée pour le projet de rénovation du groupe scolaire Joseph LEPRETRE correspondant à 25% du montant des travaux éligibles estimé à 77 313.77 € HT, soit une aide de 19 328 € HT.

❖ Département : Répartition des produits d'amendes de police : La commission permanente du 7/10/2019 a approuvé l'attribution d'une subvention de 20 000 € pour l'installation de feux tricolores comportementaux au niveau de la place du village sur la RD 352

❖ Caisse d'Allocations Familiales du NORD octroie 8 971.08 € pour la rénovation des locaux accueillant les ALSH périscolaires. Remplacement des menuiseries extérieures, création d'un sas d'accès, isolation thermique et phonique des locaux.

- Demande de subvention FCB, lecture du courrier :

« M. Le Maire, en ma qualité de vice-président du Football Club de Bierne, je me permets de solliciter une subvention exceptionnelle de la part de la commune.

En effet, notre subvention annuelle ayant fait l'objet d'une amputation de sa moitié et nos investissements étant plus élevé que prévu, notre situation financières est très fragile.

Au titre des dépenses, notre opération survêtement a eu un succès plus important que prévu, ce qui est très positif pour l'image du club et de la commune à l'extérieur mais cela a engendré une charge financière conséquente (une facture supérieure à 3000 euros pour le club).

Nos manifestations (soirée Halloween et tournoi de belotes), bien que bénéficiaires ne permettent pas de combler le déficit.

De plus, nous organisons un arbre de Noël le 21 décembre avec remise de cadeaux aux enfants du club, ce qui nous coûtera approximativement 900 euros sans rentrée d'argent.

Je communiquerais en fin de semaine les éléments comptables afin d'appuyer notre demande.

J'espère que notre demande trouvera un écho favorable auprès de vous-même ainsi qu'auprès des membres du conseil. »

❖ Monsieur le Maire s'exprime : *« Le ton employé dans ce courrier, ne me convient pas du tout. La subvention demandée n'a pas été amputée mais diminuée car le FCB a présenté un dossier mal rédigé car fait « A l'arrache » et hors délai. Le Conseil Municipal, sur la proposition unanime de la commission des finances, a voté une subvention de 2500€.*

La façon dont cette demande est présentée, signifie : puisque vous avez diminué notre subvention, nous poursuivons nos achats et nous vous mettrons face à vos responsabilités en vous présentons nos comptes déficitaires... Ce n'est pas de cette manière-là que l'on gère une association. J'ai la plus grande crainte pour l'avenir financier du FCB. »

❖ Mme F. SENICOURT : *« On pensait que la subvention devait rester la même chaque année, malgré un changement de bureau »*

❖ Mme B. DELOBELLE : *« On adapte les projets en fonction de la trésorerie, certains doivent être revus à la baisse »*

❖ Malgré deux relances par Jacques BLEJA auprès des dirigeants du FCB, les dossiers chèques sportifs ne sont toujours pas déposés en mairie. Monsieur le Maire exige que les demandes parviennent en mairie sous 48 heures sous peine de passer cette subvention sur le budget 2020, ce qui pénalisera les familles.

❖ Le conseil municipal accorde une subvention supplémentaire de 2000€ sous condition que le FCB présente un dossier financier correct et sincère, qui sera débattu en commission des finances et validé par les élus de cette commission.

- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020

L'article L1612-1 du CGCT précise que dans le cas où le Budget de la collectivité n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il se rapporte, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

❖ Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

- Décisions modificatives n°5 (Travaux complémentaires EP VC 3 / Etalement sur 5 ans),

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau Budget
204 1582. D-RE	34 012.76 €	870€	34 882.76 €
2113. D-RE	26 820.27 €	- 870 €	25 950.27 €

❖ Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative N°5 portant sur divers virements de crédits

6) Intercommunalité et Syndicats :

- Délibération du Conseil Municipal portant sur la réalisation de travaux d'investissement de mise en place de feux tricolores route de BERGUES et Rue de l'église au carrefour de la place
Ces travaux sont estimés de manière prévisionnelle à 48597.40 € HT Prise en charge par le budget communal de l'année ou fiscalisée avec la sollicitation du SIECF pour un étalement de la participation sur 5 exercices comptables

- Délibération du Conseil Municipal portant sur la convention tripartite Département - SIECF - Commune relative à l'installation des feux tricolores

- Délibération du Conseil Municipal portant sur la convention d'entretien du domaine public départemental relative au balayage des bandes cyclables des routes départementales en agglomération

- Travaux EP et d'effacement de réseaux électriques Basse tension (Art 8) pour 2020/2021
Programme travaux prévisionnel Route de BERGUES rue de l'église pour un montant estimé de 209 000 € HT

7) Urbanisme & Environnement :

- Installations classées Société SOGETRA à COUDEKERQUE-BRANCHE :

Suite à l'enquête publique du 02 septembre au 14 octobre 2019 inclus, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable aux demandes présentées par la société SOGETRA en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter des entrepôts de stockage de matières combustibles et d'aérosols et l'installation de servitudes d'utilité publique à COUDEKERQUE-BRANCHE.

❖ Le conseil municipal prend acte de cette information

- Avis d'enquête publique portant sur la révision du Schéma de Cohérence territoriale de la Région Flandre Dunkerque (SCOT) du 18 décembre 2019 au 20 janvier 2020 à 12H00.

❖ Monsieur JP VERCRUYSSSE souhaite une information « toutes boîtes » car c'est très important pour l'avenir du village

❖ Monsieur le Maire confirme que l'information passera par les supports habituels

8) Ressources Humaines :

- *Création d'un poste d'Adjoint Administratif Temps Non Complet (31 h) & Mise à jour du tableau des effectifs.*

Il convient de modifier (suppression/création) un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service administratif et d'accueil de la mairie et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Adjoints administratifs

❖ Après un débat sur la pertinence de cette création de poste et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la modification d'un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service administratif et d'accueil de la mairie

- *Recrutements des animateurs auxiliaires ALSH 2020*

ALSH des vacances de printemps : du 14 avril au 24 avril 2020

Recrutements jusqu'au 03 février 2020

ALSH des vacances d'été : du 13 juillet au 31 juillet ou du 03 Août au 21 août 2020

Recrutements jusqu'au 31 mars 2020

❖ Le Conseil Municipal prend acte de ces informations

9) Questions et informations diverses :

❖ *Affaires scolaires*

Mr le Maire procède à la lecture des courriers provenant de l'Inspection Académique et du prestataire de la classe verte. **(Voir document annexe 3 et 4)** et ajoute : « Dans l'attente des retours de l'Inspection Académique et du Procureur de la République, je considère le sujet clos à ce jour. Contacté par la presse, j'ai répondu qu'il n'y avait rien à rajouter à ce qui avait été dit.

Il est temps d'être positif et poursuivre nos actions envers cette école qui est appréciée par la grande majorité des biernois. Nos projets d'améliorations sont en cours et se poursuivront après

les élections municipales. En investissement, le budget en faveur de nos enfants est de loin le plus conséquent. »

❖ Mr Jean-Pierre VERCRUYSSSE : « J'ai entendu parler de plainte en gendarmerie »

❖ Mr Ludovic FONTAINE : « Je l'avais déjà dit lors du précédent Conseil Municipal »

❖ Mr le Maire : « A ma connaissance, une seule plainte a été enregistrée à la gendarmerie. Une deuxième était envisagée pour une agression extra-scolaire, mais les parents n'ont pas souhaité poursuivre. Mr le Procureur décidera s'il y a lieu de donner une suite à ce dossier. »

❖ Mr Ludovic FONTAINE : « L'inspection en pense quoi de ce dossier ? Quelle image a-t-elle de l'école ? »

❖ Mr le Maire : « L'Inspection Académique ne communiquera pas au-delà de ce qu'elle a écrit »

❖ Mr Jean-Pierre VERCRUYSSSE : « Les langues se délient, il faut rencontrer les parents d'élèves. »

❖ Mr le Maire : « Les parents d'élèves élus au Conseil d'Ecole seront reçus en mairie par la Commission Education. Mr le directeur du groupe scolaire ne sera pas présent car l'Inspection Académique souhaite qu'il ne s'exprime pas tant que la plainte ne sera pas instruite. »

❖ *Report du Règlement National d'Urbanisme*

Courriel de monsieur Guillaume ROUSSEL Référent Territorial DDTM 59/DT Flandres

Nous souhaitons vous informer du report de la caducité des plans d'occupation des sols.

En effet, l'article 18 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dont vous trouverez copie ci-jointe, modifie l'article L.174-5 du code de l'urbanisme de façon à "repousser" la validité des POS jusqu'au 31/12/2020 (lorsque l'élaboration d'un PLUi est engagée avant le 31/12/2015).

Les POS des communes de la CCHF sont donc, suite à la publication de cette loi (JORF n°0301 du 28 décembre 2019), maintenus en vigueur jusqu'au 31/12/2020.

❖ *Formation du personnel*

Une formation à l'utilisation des extincteurs est programmée pour l'ensemble de personnel. Monsieur le Maire exige qu'un plan de formation annuel soit élaboré et budgété.

❖ *Repas de Noël du personnel*

Le repas à 12H00 et le « café gourmand » à 14H30 offerts à l'ensemble du personnel, se dérouleront le mercredi 18 décembre 2019 au restaurant « Le Pont Tournant ». Tous les élus sont conviés moyennant une participation financière uniquement pour le repas. L'inscription de chacun, personnel et élus, est obligatoire.

❖ *Prix Coca-Cola pour les projets associatifs*

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous confirmer que le projet du Club de la Colme (Spectacle de théâtre dans le cadre de la Semaine Bleue) est recevable, même s'il a déjà été organisé le 12 novembre, et gagnant dans sa catégorie.

Les 2 autres projets gagnants sont :

- La soirée vintage intergénérationnelle organisée par le Ping-Pong Club Biernois
- La journée recyclage organisée par l'AAPE

❖ *Descente du Père Noël*

Cette manifestation se déroulera le vendredi 20 décembre 2019 sous conditions que la météo soit favorable. Etant donnée que la manifestation est programmée durant le temps scolaire, les enfants seront encadrés par les enseignants et des parents volontaires. La descente s'effectuera en tyrolienne par l'amicale du GRIMP

10) Tour de Table :

Bruno FOULON : informe les élus des dispositions prises lors d'une réunion du SIECF notamment la suppression de la cotisation municipale pour le numérique, que la subvention attribuée par le SIECF pour la maîtrise de l'énergie faisant suite aux des travaux de rénovation du foyer rural, sera versée au 1^{er} trimestre 2020. Un diagnostic énergétique des bâtiments communaux sera proposé avec une prise en charge par la commune à hauteur de 25% : en faire la demande pour 2020. Il évoque également l'achat groupé d'énergies.

Ludovic FONTAINE : signale qu'un agent GRDF fait des relevés dans le lotissement Fleur des Champs. Aucune demande ou information n'est parvenu en mairie pour ces relevés

Bernard LAMS : informe les élus qu'une réunion se tiendra au SIROM le 4 décembre 2019

Jean-Pierre VERCRUYSSSE : a reçu un SMS de monsieur THURETTE concernant sa demande d'installation d'un miroir devant chez lui dans le virage de la route de BERGUES. Demande rejetée par le service voirie du DEPARTEMENT. « Il faut aller plus loin pour donner satisfaction à ce dossier ». Il s'interroge sur les travaux concernant les poteaux le long de la route de BERGUES.

Jean-Marc LUTIC : Concernant les appels des biernois en mairie au sujet de la fibre... il faut informer les habitants, dont l'adresse est éligible, qu'ils doivent contacter leur opérateur.

Pascal DEBRUYNE : Tout le monde ?

Jean-Marc LUTIC : La fibre est déployée à plus de 80% sur le territoire. Quand les travaux seront terminés tous les Biernois seront éligibles. Je répète, chacun doit contacter son opérateur.

Odile CAILLIAU : Informe les élus de la bonne participation à la dernière collecte de dons du sang 82 donneurs ont répondu à l'appel. Cela ne s'était pas vu depuis 2017 ! 7 nouveaux donneurs se sont inscrits ce jour-là.

Bernadette DELOBELLE : informe les élus que le marché de Noël aura lieu le 14 décembre, que la participation au concours d'illuminations organisé par la Comité des Fêtes se fait sans inscription.

Jacques BLEJA : Evoque le délai imparti pour mandater les subventions. Toutes les demandes tardives reçues après le 15 décembre seront traitées après le vote du budget 2020. La commission des finances se réunira en février pour élaborer le compte administratif et établir un budget primitif qui sera présenté lors du dernier conseil municipal.

La séance est clôturée à 12H53.

Pièces jointes :

Annexe 1 : Lettre ouverte destinée au Conseil Municipal pour l'espace vert avenue des Hameaux

Annexe 2 : Courrier de monsieur Benoit BOGAERT

Annexe 3 : Courrier de monsieur l'Inspecteur de l'Education National

Annexe 4 : Courrier de Océane Voyages Juniors